



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/13-617-816 du 16/12/2013

PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS DES SAENES, AAE DES SERVICES ACADEMIQUES

Références : décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 - circulaires DIEPAT publiées aux bulletins académiques : n° 473 du 9 novembre 2009 (AAENES et CASU) n° 497 du 14 juin 2010 (SAENES) n° 615 du 2 décembre 2013 (AAE)

Destinataires : Tous les établissements publics

Dossier suivi par : pour les SAENES : Mme BOUTIERE (Tel : 04 42 91 70 30) - Mme SILVE (Tel : 04 42 91 72 29) pour les AAE précédemment AAENES et APAENES : Mme CORDERO (Tel : 04 42 91 72 42) pour les AAE précédemment CASU : Mme BLANC (Tel : 04 42 91 72 35) - Fax. : 04.42.91.70.06 e.mail. : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous pour information la liste des **postes de secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) et attachés des administrations de l'Etat (AAE)** dont la **part F Fonctions** est modulée par rapport à la référence académique, qui a été arrêtée après consultation du comité technique spécial en sa séance du 20 mars 2013, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Cette liste remplace celle publiée au bulletin académique n° 559 du 9 avril 2012.

Elle tient compte de l'intégration des AAENES et CASU dans le corps des AAE à compter du 2 octobre 2013 (voir circulaire DIEPAT publiée au bulletin académique n° 615 du 2 décembre 2013). Cette information est de nature à permettre aux personnels intéressés de participer en pleine connaissance de cause aux opérations de mouvement interne au sein des services académiques.

La modulation par rapport à la référence académique s'applique à la grille académique de dotations de référence publiée au bulletin académique n° 559 du 9 avril 2012, qui est revalorisée depuis le 1^{er} janvier 2013 conformément à la circulaire rectorale DIEPAT publiée au bulletin académique n° 610 du 14 octobre 2013 à raison de + 10 euros (SAENES) et + 11 euros (AAE) à ajouter à tous les montants de référence de la part **F Fonctions**.

**PRIME DE FONCTIONS et de RESULTATS pour les SAENES exerçant dans les SERVICES
ACADEMIQUES**

BOP 214
mise à jour de la MODULATION de la part FONCTIONS

	Majoration de premier niveau <i>(20% en 2012)</i>	Majoration de second niveau <i>(40% en 2012)</i>
direction académique des services de l'éducation nationale des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	1 – gestion collective 1 ^{er} degré 2 – gestion des moyens du second degré 3 – coordination plateforme CHORUS 4 – chef du pôle vie de l'élève et de l'établissement	1 – chef de cabinet
direction académique des services de l'éducation nationale des HAUTES-ALPES	1 – gestion collective premier degré	NEANT
direction académique des services de l'éducation nationale des BOUCHES-DU-RHONE	1 – adjoint au chef de bureau du pôle académique des examens de niveau V 2 – coordination paye 1 ^{er} degré 3 – coordination CHORUS 4 – coordination comité médical départemental	1 – chef du bureau de la gestion des enseignants du premier degré privé – pôle académique (à compter du 1er septembre 2012) 2 – chef du secrétariat général
direction académique des services de l'éducation nationale de VAUCLUSE	Division valorisation RH : 1 – pôle A 2 – pôle B Pôle académique des bourses nationales du second degré : coordonnateurs 3 – 1 ^{er} secteur 4 – 2 ^{ème} secteur 5 – division financière : suivi des budgets	1 – chef du service des examens et concours
	sous-total : 14 postes	sous-total : 4 postes

Rectorat		1 - assistant du recteur
secrétariat général	1- secrétariat du secrétaire général 2 - secrétariat du secrétaire général adjoint	
DIPE	1 – coordination paye	
DIEPAT		1 – coordination Agora-Paye + tuteur relais SIRHEN
DEEP	1 – coordination EPP-SIRHEN 2 – coordination PAYE	
DIEC	1 – responsable baccalauréat général 2 – coordination Ocean-Imagin	
DBA	1 – chef de section crédits 2 – chef de section crédits	1 – chef du bureau paye 2 – chef du bureau budget académique
DAF		1 – chef du bureau accidents du travail 2 – chef du bureau allocations pertes d'emploi 3 – chef du bureau des pensions, frais de déplacement et de changement de résidence
DL	1 – chef du service du courrier	
DESR	1 – coordination suivi budgétaire et contrôle de légalité	
	sous-total : 11 postes	sous-total :7 postes
	TOTAL : 25 postes	TOTAL : 11 postes

**PRIME DE FONCTIONS et de RESULTATS pour les
ATTACHES DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT
exerçant dans les services académiques
BOP 214
mise à jour de la MODULATION de la part FONCTIONS**

1 – attachés et attachés principaux –

a – liste des postes avec part F majorée au premier niveau

DASEN 04 : - chef de la division des personnels

DASEN 05 : - chef de la division des personnels

DASEN 13 : - chef de la division des personnels

- chef de la division des élèves

- chef de la division des affaires générales, avec régie de recettes

- direction des ressources humaines, de l'organisation administrative et de la modernisation

DASEN 84 : - chef de la division des ressources humaines

rectorat : - chef du bureau de l'organisation des baccalauréats (DIEC)
- chef du bureau des moyens d'enseignement en lycées (DME)
- adjoint au chef de la division des personnels enseignants (DIPE)
- chef du bureau des dépenses académiques – CHORUS (DBA)
- chef du service juridique

b – liste des postes avec part F majorée au second niveau

rectorat :°- chef de la division des affaires financières (DAF)
- chef de la division logistique (DL)
- chef du pôle académique de coordination de la paye et du budget (DBA)
- responsable opérationnel de l'EMAS

2) - directeurs de service -

a) – liste des postes avec part F minorée (- 20%)

- ▶ DASEN 13 : - chargé de mission au CASNAV (centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage)

- ▶ rectorat : - chargé de mission au service vie scolaire
- conseiller aux affaires juridiques et contentieuses à la DEEP
- chargé de mission au service académique de l'inspection de l'apprentissage
- chargé de mission handicap à la DRRH

b – postes avec part F majorée

NEANT

Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille